

Programme de formation

Contrôle Visuel

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Appréhender le cadre réglementaire et méthodologique du contrôle Visuel
- Connaître les différents procédés de retrait ou d'encapsulage de matériaux amianté.
- Appréhender le cadre réglementaire
- Procéder à un contrôle Visuel
- Formation SS4 et entrée en zone
- Rappel de règles de sortie de Zone
- Rédaction et remise d'un rapport de Contrôle Visuel

Pré-requis pour suivre la formation : Être diagnostiqueur certifié amiante AVEC MENTION SS4, habilitation électricité

Méthode pédagogique :

- Apports théoriques et pratiques
- Etudes de cas
- Retour d'expériences

Documents remis :

- Outils méthodologiques
- Support de cours au format numérique

JOUR 1

Matin 9H/12h30

- Tour de table
- Préambule : Pourquoi un contrôle visuel
- Cadre réglementaire
- Entrée en Zone et formation SS4

Après midi : 14 h 17h30

- Procéder à un contrôle Visuel
- Rappel de règles de sortie de Zone
- PV de visite
- Levée des remarques
- Rédaction et remise d'un rapport de Contrôle Visuel
- Echanges et retour d'expérience

Validation de la Formation par QUIZZ

Durée 1 jour COUT HT :750€

Effectifs mini 2 personnes maximum 12 personnes

Formation intra nous consulter

Votre contact : Pascal ROUSSILLON
06 66 09 29 50